

Voleurs de banlieue

La Lanterne

La Lanterne
Voleurs de banlieue
19 juin 1895

extrait le 15 septembre 2026 de *La Lanterne* du 19 juin 1895

bibliotheque-anarchiste.com

19 juin 1895

La Cour d'assises de la Seine juge en ce moment une bande de vingt-deux individus qui dévalisaient les maisons de la banlieue de Paris, en jouant du couteau quand ils étaient surpris dans leurs expéditions.

Le chef de la bande, Emile Spannagel, très connu à Courbevoie comme anarchiste dangereux, ne daignait pas opérer lui-même ; il faisait voler par ses subordonnés, à qui il donnait ses instructions, après leur avoir indiqué les coups à faire.

Ses principaux lieutenants, âgés comme lui d'une vingtaine d'années, étaient ses frères, Alfred et Victor Spannagel, Buscher, Brunet, Monceau, Boitel, Chergny et Léger. Deux receleurs de Paris, Ackermann et Hauchard étaient chargés d'écouler le produit des vols commis notamment à Courbevoie, à la Garenne-Colombes, à Neuilly, à Colombes, à Nogent-sur-Marne, à Rueil, à Suresnes, et même dans certains quartiers excentriques de Paris.

Vingt-trois accusés sont poursuivis pour vols qualifiés, trois sont accusés, en outre, d'avoir tué un vieux rentier, M. Matrier, demeurant rue Gide, à Levallois-Perret, dans une maison isolée.

On savait que, tous les matins, la femme s'absentait pour faire son marché, et que le vieillard, infirme, ne pouvait opposer aucune résistance à ses agresseurs.

Le 13 octobre 1893, jour de l'arrivée des marins russes à Paris, ce qui avait concentré dans la capitale toutes les forces policières, Emile Spannagel, Piéri et Guerman, pénétrèrent dans la maison de M. Matrier, pendant qu'il était seul. Il fut aussitôt renversé par Piéri et Garrotté pendant que Spannagel le frappait à coups de crosse de revolver sur la tête.

Le malheureux vieillard mourut trois mois après des suites de ses blessures.

Sa maison fut pillée par les malfaiteurs qui déroberent plus de 25,000 francs d'objets et valeurs.

Fait caractéristique : Spannagel et Piéri durent tout d'abord être relâchés parce que personne ne voulait parler contre eux, à cause de la terreur qu'ils inspiraient.

Ce n'est que plus tard qu'on put reprendre et terminer l'instruction.

L'affaire occupera cinq audiences, et le verdict ne pourra être rendu probablement que samedi prochain.